

## Journée stage SNUipp 61 « Rythmes scolaires »

Une journée de stage de formation syndicale a rassemblé 25 collègues de l'Orne autour de la question des implications sur le fonctionnement des écoles et des dispositifs périscolaires de la modification de l'organisation de la journée et de la semaine scolaires.

La section de l'Orne a invité le président de l'association des maires ruraux, la FCPE ainsi qu'une délégation du SIVOS de Mâle / La Rouge où les écoles ont la particularité de fonctionner sur 9 ½ journées par semaine.

Après avoir pris le temps de revenir sur le bilan de la politique éducative des 10 dernières années et présenté le cheminement des débats sur l'école depuis les assises de la refondation de l'école jusqu'à l'écriture et la présentation du projet de loi d'orientation sur l'école, les dernières propositions du ministre de l'Éducation Nationale concernant la question des rythmes scolaires ont été discutées. Le SNUipp a présenté aux collègues les résultats de l'enquête Louis Harris sur la refondation de l'école.

Les premiers échanges permettent de mesurer l'amplitude des questions que se posent les collègues allant de la difficulté à mettre en cohérence les horaires des dispositifs d'accueil périscolaire avec les horaires de l'école dans l'espace rural, en passant par la nécessaire formation des personnels assurant cet accueil, la pérennisation de leurs postes, l'existence de lieux et de locaux adaptés, ... Ils défendent l'idée d'un véritable contenu de ce temps éducatif. L'exigence formulée à l'encontre du SNUipp de penser simultanément à l'intérêt des enfants et des enseignants repose aussi sur l'affirmation de réfléchir à l'organisation de la journée dans le cadre du temps de l'école et du temps de prise en charge éducative.

La question du possible choix entre le mercredi ou le samedi pour l'ajout de la demi-journée supplémentaire confirme les différences d'approche des collègues selon l'angle par lequel on observe cette nouvelle organisation : la liberté de choix entre samedi et mercredi ne facilitera pas le travail des remplaçants, si le mercredi matin coûte, et que le samedi coûte moins cher, pourquoi ne pas opter pour le samedi, la prise en compte de particularités locales respecte certaines spécificités mais peuvent être sources de lourdeurs (exemple de communes d'une même circonscription, de même SIVOS mais sur des cantons différents,...)

Le parti pris du SNUipp de ne pas se laisser enfermer dans la seule questions des rythmes scolaires et de considérer que la réussite scolaire participe aussi et surtout des moyens consacrés à l'école pour :

- diminuer les effectifs par classe,
- restaurer une formation digne de ce nom,
- différencier les situations d'apprentissage en s'appuyant sur le plus de maîtres que de classes,
- redonner une véritable place aux personnels RASED dans le cadre de la prise en charge des élèves en difficulté scolaire,
- diminuer et de réorganiser les temps et les obligations de service,

rencontre un écho favorable.

Cet assentiment est confirmé par l'implication du SNUipp pour œuvrer à une véritable reconnaissance professionnelle passant par la nécessaire revalorisation des salaires des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, la compensation des charges induites par l'ajout d'une demi-journée de classe et la révélation par le SNUipp de la face cachée du métier d'enseignant intégrant la conceptualisation, l'organisation, la création, l'évaluation des situations d'apprentissage.

Les collègues présents ont apprécié le choix des animateurs de cette journée de donner la parole aux partenaires que sont la FCPE, l'AMRF et des élus locaux qui a permis de confronter les points de vue et d'établir des constats communs sur l'égalité des territoires, la réussite scolaire ou l'implication nécessaire des différents acteurs.

## **Intervention du président départemental de l'AMRF**

L'Orne est un département de 511 communes avec moins de 300 000 habitants et 196 écoles. Il est maire d'une petite de 1550 habitants, ....., *membre d'un RPIC* n'ayant pas la compétence scolaire qui gère une école comportant 4 lasses maternelles et 6 classes élémentaires scolarisant 240 élèves.

La 9<sup>ème</sup> ½ journée de classe ainsi que la prise en charge des élèves après 15h30 impacterait les budgets communaux dans un contexte légal contraint (postes et dépenses identifiées, dotations gelées) et pour financer ces dépenses supplémentaires une commune n'a que le choix d'augmenter les impôts locaux, de recourir à l'emprunt ou de « réduire la voilure » sur un autre poste. De plus, les inégalités en termes de financements sont connues.

Concrètement, la mise en place d'un service de cantine le mercredi matin ne pourra avoir lieu pour des raisons d'organisation du service du personnel.

Les dépenses supplémentaires (Chauffage, électricité, ménage, animation, transports .... ) sont pourtant assumées : « l'école va coûter de l'argent mais c'est un investissement pour l'avenir ; plus de gamins au périscolaire c'est moins d'enfants sous les abribus ». Le maire a le souci des conditions de travail de ses employés : « On va demander de gérer nos employés comme le personnel du supermarché ». Il a du mal à concevoir l'embauche de quelqu'un sans envisager la continuité et la pérennisation du poste.

De plus, peut-on sérieusement imaginer devant l'absence ou l'éloignement de structures spécialisées que les communes seront par exemple en mesure d'offrir de véritables activités sportives ? Il reprend ainsi à son compte l'enquête du SNUipp, de l'ANDEV et de l'AMRF confirmant en 2010 un écart de 1 à 10 sur la contribution possible des communes à la dépense éducative.

A la question de savoir s'il n'y avait finalement pas encore « trop d'écoles » dans l'Orne, il répond que selon lui on n'échapperait à de nouvelles concentrations (« notre chance de survie, c'est de se regrouper ») et de prendre la compétence scolaire »).

En réduisant le débat à 8 ou 9 demi-journées, à samedi ou mercredi matin, ... on oublie l'essentiel de la loi à savoir la réussite des élèves : « j'attends qu'on me dise ce que c'est la réussite scolaire et comment agir en conséquence ».

## **Intervention de la FCPE 61**

Pour la FCPE, la seule entrée, ce sont les enfants. Elle s'appuie sur les avis des chrono-biologistes : les journées de classes sont trop longues ; les périodes de vacances doivent retrouver une régularité ( 7/2). Si la préférence FCPE allait au samedi, elle prend en compte les conclusions des chercheurs et porte la revendication de 4,5 jours avec le mercredi matin qui évite les effets négatifs des coupures dans le semaine.

Elle indique que les avis des parents divergent aussi selon que ces derniers sont organisés dans une association représentative comme la FCPE ou non.

Elle rappelle le désaccord de la FCPE sur l'organisation actuelle de l'aide personnalisée notamment du fait de la stigmatisation des élèves.

Elle se déclare favorable à l'organisation d'activités après 15h30 qui pourraient être aide aux devoirs (tout en rappelant l'opposition de la FCPE aux devoirs à la maison) ou aux leçons.

## **SIVOS Mâle et La Rouge**

Les représentants du SIVOS présentent un dispositif qui a la particularité de fonctionner sur 5 jours (les écoles fonctionnent sur 9 ½ journées). Deux écoles sont concernées avec trois classes élémentaires et une classe maternelle soient 102 élèves.

Les enfants sont accueillis le mercredi après-midi ou toute la journée quand le mercredi est libéré (7h – 19h).

La structure bénéficie d'un conventionnement CAF et de l'agrément Jeunesse et Sports. Une garderie non conventionnée est proposée les matins des jours de classe à partir de 7h15 et jusqu'à 9h.

Le périscolaire du midi a lieu à Mâle en deux services de 12h à 13h50 - Deux animateurs diplômés (BAFD et BAFA) en assurent l'encadrement. L'aide personnalisée a lieu après le 1<sup>er</sup> service. L'un des animateurs assure le service de l'après-midi jusqu'à 19h.

Le coût total en personnel représente 41000 euros /an hors CAF et participation des parents (sans la garderie du matin assurée par l'/les ATSEM). Le forfait journalier pour l'accueil périscolaire est de 1,92 € par demi journée augmenté le cas échéant de 2,65€ de cantine (mercredi = 3 € par demi journée + cantine).

Si le SIVOS devait assurer une heure supplémentaire, cela engendrerait un coût supplémentaire de 3400€ sur budget de 287000 euros (soit 14% du budget).

Les communes vont essayer de ne pas augmenter la participation des parents. La délégation précise que le SIVOS travaille avec une diététicienne ainsi qu'un médecin vétérinaire dans le souci d'assurer le meilleur service possible.

Les animateurs sont embauchés à raison d'un service annualisé de 27 heures et de 12 heures. Pour s'assurer un revenu continu sur l'année, ils doivent compléter leur activité avec un autre emploi.

Les collègues ont mesuré l'ampleur de l'investissement tant que financier que citoyen de la délégation présente et s'étonne du peu de retours de la part des familles qui ne semblent pas prendre conscience de l'effort qui est fourni.

Le dispositif est organisé dans le cadre d'un CEL \*. Il existe des coopérations ponctuelles avec l'école mais cela ne fait pas l'objet de réflexions plus approfondies en conseil d'école.